
Énoncé de position

Préparé par : le comité des énoncés de position de l'AMVQ

Proposition n° 10 : Sensibilisation à l'euthanasie éthique

ÉNONCÉ DE POSITION N° 10

L'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux (AMVQ) estime qu'il est éthiquement acceptable d'euthanasier un animal lorsque cela est fait dans l'intérêt de celui-ci.

L'euthanasie est donc acceptable lorsqu'un animal souffre d'une maladie intraitable débilitante, d'une blessure majeure ou d'une douleur ingérable. Lorsque l'isolement devient le seul moyen de protéger la sécurité des humains ou des autres animaux, notamment lorsqu'un animal présente un risque important pour la santé ou la sécurité parce qu'il est contagieux ou qu'il a un comportement agressif; alors, l'isolement dont il devra souffrir s'il reste en vie rend l'euthanasie acceptable.

L'AMVQ estime qu'il est éthiquement inacceptable d'utiliser l'euthanasie comme principale mesure de contrôle de la surpopulation des chiens et les chats. Le contrôle des populations nécessite plutôt une coordination stratégique entre les différents intervenants municipaux et provinciaux, les propriétaires d'animaux ainsi que tous les professionnels de la santé animale. L'AMVQ reconnaît qu'il existe des circonstances où l'euthanasie d'animaux avec une bonne qualité de vie doit être pratiquée conséquemment à la surpopulation d'animaux domestiques. Par exemple, lorsqu'un animal ne trouve pas de foyer après plusieurs mois d'attente et que la vie en milieu de refuge ne permet pas de répondre à ses besoins essentiels, ou alors si un animal âgé a de grandes difficultés à s'adapter à un nouveau milieu. Si l'euthanasie est réalisée dans l'intérêt de l'animal, alors celle-ci est acceptable.

L'euthanasie d'un animal sain ne devrait jamais être banalisée, elle devrait demeurer exceptionnelle et n'être réalisée que lorsque toutes les alternatives ont été explorées

MISE EN CONTEXTE :

L'euthanasie est un acte vétérinaire provoquant rapidement la mort de l'animal sans causer de souffrance. Il existe quatre critères principaux qui garantissent une euthanasie dite "humaine".

La méthode doit :

- 1) minimiser la douleur et l'inconfort ;
- 2) causer rapidement l'inconscience suivie de mort ;
- 3) minimiser la peur et la détresse des animaux ;
- 4) être fiable et irréversible. La mort est inévitable pour tous les animaux.

La question éthique de l'euthanasie réside à savoir si c'est le moment propice de mettre un terme à la vie d'un être vivant. En effet, le Code civil reconnaît désormais que les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité et ne sont juridiquement plus des biens. De ce fait, une réflexion sérieuse doit avoir lieu sur la nécessité de chaque euthanasie et, le cas échéant, le moment opportun pour procéder à un acte aussi lourd de conséquences.

Les éléments à considérer dans l'évaluation de la condition de chaque animal impliquent son état de bien-être, sa qualité de vie ainsi que l'impact d'un délai de l'euthanasie par rapport à une euthanasie immédiate (souffrance ressentie). C'est ainsi que certains établissements vétérinaires exigent un examen pré-euthanasie pour les nouveaux patients. L'objectif d'un tel examen est de permettre au médecin vétérinaire de déterminer si l'euthanasie est réellement la meilleure option pour l'animal selon les éléments ci-haut mentionnés. Un médecin vétérinaire a toujours le droit moral de refuser cet acte s'il juge qu'il n'est pas justifié.

Les protocoles entourant l'euthanasie peuvent varier d'une clinique à l'autre ainsi qu'entre les vétérinaires d'une même clinique. L'euthanasie est une source importante de stress émotionnel pour les professionnels de la santé animale parce qu'il va à l'encontre des principes mêmes de la médecine qui se veut plutôt de préserver la vie.

Prévention des euthanasies hâtives : Effectuer une adoption responsable (voir énoncé), assurer que les ressources seront disponibles en cas de soins vétérinaires et assurer que les mesures préventives soient en place sont les meilleures façons de prévenir des situations pouvant engendrer une euthanasie précoce de son animal de compagnie. Il est aussi possible d'adhérer à une assurance médicale pour animaux pour contrer les imprévus.

De plus, il existe de nombreuses options de paiement et de soutien financier pouvant être offert aux propriétaires d'animaux de compagnie. Pour un animal en santé ou un animal qui pourrait avoir une bonne qualité de vie avec des soins appropriés, il est important de considérer la mise en adoption. Plusieurs organismes et refuges peuvent temporairement garder un animal dont on ne peut plus garantir les soins de base, dans l'attente de trouver un nouveau propriétaire qui puisse bien répondre à ses besoins fondamentaux.

Références

1. Beaver, BV, et al, 2001. *Report of the AVMA panel on euthanasia*. J. Am. Vet. Med. Assoc. 218:688
2. WSAVA. *Animal Welfare Guidelines for Companion Animal Practitioners and Veterinary Teams*, septembre 2018 ; page 53.
3. IFAW. *The welfare basis for euthanasia of dogs and cats and policy development*. International Companion Animal Management Coalition, mars 2013; page 6.